



## DECLARATION LIMINAIRE DE L'UNSA EDUCATION CDEN DU 8 FEVRIER 2018

Monsieur le Préfet,  
Madame la vice-présidente du conseil départemental,  
Madame la directrice Académique,  
Mesdames, et messieurs les membres du CDEN

Le ministère a communiqué la dotation en emplois aux académies pour la rentrée de septembre 2018 lors du comité technique ministériel du 20 décembre 2017.

Avec cette première carte scolaire du quinquennat, la politique budgétaire en matière d'éducation se concrétise. Les choix politiques se précisent et les tensions émergent.

Au niveau national, alors qu'une baisse importante de presque 33 000 élèves (- 0,56%) est attendue, le premier degré semble préservé avec une dotation supplémentaire de 3800 postes pour notamment mettre en œuvre les mesures de dédoublement des CP et CE1 en éducation prioritaire. La démarche de conventions ruralité engagée depuis plusieurs années est également poursuivie avec un fléchage de 100 postes supplémentaires. La scolarisation des élèves en situation de handicap est aussi soutenue avec la création de 100 postes dédiés en particulier à l'ouverture d'Ulis. Ainsi, aucune académie ne doit rendre de postes. 8 académies resteront à moyens constants, 11 académies obtiendront entre 8 et 89 emplois supplémentaires et 20 académies entre 103 et 682 postes, dont la notre qui obtient 271 postes pour le 1<sup>er</sup> degré.

En revanche, dans le second degré, on assiste à une dégradation du taux d'encadrement des élèves et à un redéploiement entre les académies. En effet, il faudra accueillir 26 000 élèves de plus (+0,56%) à moyens constants. Ainsi 11 académies, dont la notre, avec 94 postes se voient dotées positivement, 5 maintiennent leurs moyens et 15 en rendent. S'il est vrai que le coût du secondaire en France apparaît supérieur à celui des pays comparables, c'est du fait d'une offre de formation plus large notamment d'options et non d'un nombre d'élèves par classe inférieur. Or, si le ministère peut sembler opérer un rééquilibrage, il encourage pourtant encore le développement des enseignements facultatifs au collège. Sans dotation supplémentaire, cela ne peut se faire qu'en diminuant les dédoublements et les groupes à effectifs réduits pourtant nécessaires à la réussite des élèves les moins à l'aise.

La réforme du collège va, quant à elle, vivoter s'il n'y a plus de moyens supplémentaires pour le second degré (un seul EPI obligatoire en cycle 4) alors qu'il faut accueillir beaucoup plus d'élèves et que les collèges sont priés d'élargir l'offre d'enseignements et d'enseignements facultatifs. Par conséquent les établissements vont être mis devant des choix. Ce sera compliqué d'accueillir davantage d'élèves, d'ouvrir de nouvelles formations tout en dédoublant des groupes pour permettre des travaux interdisciplinaires. Il y aura une forme d'éradication par la contrainte de la réforme. Les acteurs de terrain vont se retrouver devant la difficulté d'avoir à sauver des postes, d'ouvrir des divisions sans moyens supplémentaires, tout en ayant une offre de formation qui puisse faire face à la concurrence des autres établissements. A la fin quelle marge auront-ils pour travailler différemment ?

Recentrons-nous maintenant sur l'Ain.

Une dotation zéro pour le second degré dans les collèges de notre département, alors qu'il y a une hausse démographique fait craindre que le lycée ne devienne une réserve de postes pour réussir à adapter le collège à l'augmentation de l'offre de formation. On peut prévoir d'ors et déjà une dégradation du taux d'encadrement dans les établissements puisque les seuils d'ouverture de classe ont été relevés. Plus de 20 établissements sur 51 auront une moyenne à plus de 27 élèves par classe contre 2 l'année dernière. Enfin, il y a la voie professionnelle qui devrait être prioritaire mais pour laquelle les projets restent flous alors même que cette réforme doit s'articuler avec celle de l'apprentissage. Nous tenons aussi à attirer votre attention sur l'inquiétude des personnels face à des problèmes de répartition des effectifs sur deux secteurs du département : le secteur Pont de Vaux/ Saint Trivier/Montrevel et Jassans /Montceaux, le collège d'Ambérieu voyant lui un allègement bienvenu grâce à l'ouverture de Briord.

Pour le premier degré, l'Ain est doté positivement, marquant ainsi la priorité de l'Education nationale. Mais qu'en est-il vraiment ?

Doté de 14 postes, notre département est loin de représenter cette priorité ministérielle. En effet, que va-t-il être possible de mettre en place avec ce peu de moyens supplémentaires ? Certes, en tout premier lieu, mettre en œuvre les mesures de dédoublement des CP et CE1 en éducation prioritaire, mais quels moyens pour le reste ? A savoir limiter les fermetures de classes, réduire les effectifs en maternelle, consolider l'offre éducative en milieu rural, répondre aux besoins des élèves en soutenant les Rased et le dispositif plus de maîtres que de classes, développer les possibilités d'accueil des élèves non francophones, engager une véritable réflexion sur le tissu scolaire et l'aménagement du territoire. Ainsi, les moyens se réduisent à une peau de chagrin et ne garantissent toujours pas un progrès de l'égalité des chances. Nous avons une pensée particulière pour l'établissement Romans Ferrari. Nous voyons donc bien la rupture avec le quinquennat précédent. Où se trouve la priorité au primaire annoncée par Monsieur le ministre ?

Quelques aspects nous irritent encore, comme la non-comptabilisation des élèves ULIS ou UPEAA dans les effectifs des écoles, alors que ces élèves sont réellement présents sur une grande majorité du temps scolaire dans nos classes.

Parallèlement à cela, on voit repartir l'inflation alors que le point d'indice fonction publique est gelé et les accords PPCR reportés. 2018 va être une année difficile pour les agents. Alors que des perspectives de croissance se dessinent pour le pays, les fonctionnaires ne pourront pas être les seuls à voir leur revenu stagner. Il faudra bien que l'Etat employeur dise comment il s'engage dans sa politique salariale. Il manque une visibilité sur le sens de l'action ministérielle. Il y a beaucoup d'annonces très inquiétantes pour la qualité du service public rendu au contribuable, un dialogue social minimal qui ne permet pas de voir la hiérarchie des priorités et les calendriers de travail. Les six premiers mois du ministre sont inquiétants pour l'Ecole et pour les personnels.

L'Unsa-éducation se positionnera sur les propositions définitives en appréciant leur potentiel de progrès pour les élèves, mais aussi pour les personnels qu'elle représente.

Pour l'Unsa-éducation, la politique scolaire doit être inscrite dans le long terme, pour aller vers une École inclusive et émancipatrice, exigeante et bienveillante.

Mesdames et messieurs je vous remercie pour votre attention.